



Mémo pour le référent en EPLE

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif d'un groupe de référents académiques, animé par la Dgesco et la Dgesip. Il est destiné à aider les référents cordées des établissements scolaires encordés à se repérer dans l'année. Il présente donc sous une forme calendaire les principaux jalons qui vont rythmer l'année d'une cordée.

POURQUOI SOUHAITER PARTICIPER À UNE CORDÉE DE LA RÉUSSITE ?

Pour l'élève et sa famille

- **bénéficier** d'un accompagnement à l'orientation renforcé ;
- **envisager** plus facilement la poursuite d'études par des échanges entre pairs ;
- **découvrir** des univers professionnels variés ;
- **rencontrer** des hommes et des femmes aux parcours inspirants ;
- **développer** des compétences psycho-sociales ;

Pour l'établissement

- **Valoriser** l'image de l'établissement.
- **Associer** davantage les familles au processus d'orientation.
- **Élargir** ses partenariats et ses réseaux.
- **Bénéficier** de ressources supplémentaires dédiées au projet

Pour le référent Cordée de l'établissement

- **Bâtir** un programme complémentaire des mesures de droit commun existantes, au bénéfice des élèves encordés et en concertation avec un partenaire de l'enseignement supérieur.
- **Mettre à profit** l'état d'esprit et le réseau de la Cordée pour stimuler la créativité dans l'élaboration des programmes ou parcours pédagogiques.
- **Développer et/ou renforcer** ses compétences en gestion de projet.
- **Affiner** ses aptitudes à la communication.
- **Nouer** une relation plus étroite avec des équipes pédagogiques de l'enseignement supérieur.

ANNÉE N-1

Février

↳ **S'informer sur le dispositif**

Avril-mai

↳ **Dialoguer** avec mon chef d'établissement pour :

- **Identifier les problématiques de l'établissement** à traiter dans la démarche Cordées de la réussite en définissant des **objectifs** en adéquation avec le projet de l'établissement.
- **Connaître les ressources à disposition** (CIO – Psy-EN, ONISEP, collègues mobilisables, plages horaires, espaces, partenariats éventuels avec par ex. institutions culturelles...).

↳ **Contactez le référent académique Cordées de la réussite** ou le chargé de mission de mon académie qui peut apporter des conseils, mettre l'établissement en relation avec un/des établissement(s) d'enseignement supérieur et donner des informations sur l'appel à projet (AAP) régional.

↳ **Échanger** si besoin avec des pairs dans des établissements déjà actifs dans une Cordée de la réussite.

↳ Pour les nouveaux référents ou les nouvelles cordées : **prospector et sonder** les établissements d'enseignement supérieur déjà engagés dans le dispositif ou d'autres qui pourraient être intéressés par un partenariat.

↳ **Communiquer sur le dispositif** en interne et en direction des **familles**.

↳ **Prendre connaissance** de l'**AAP** et, en fonction des besoins des élèves, élaborer un projet en collaboration avec la Tête de cordée (TC) avec l'appui du référent académique.

Mai-juin

↳ En concertation avec les collègues (professeurs principaux/référents notamment), et dans le cadre du **dialogue avec l'établissement Tête de cordée**, **identifier les actions à programmer**.

↳ En partenariat avec les équipes éducatives, **identifier les élèves** susceptibles de participer parmi les publics prioritaires.

↳ **Inviter les élèves identifiés et leur famille** à une réunion d'information et de présentation du dispositif. La participation d'anciens élèves encordés et/ou tuteurs en permet une meilleure appropriation. Procéder le cas échéant à une « préinscription ». Informer les élèves et leur famille pour les inviter à donner leur **accord**.

↳ En concertation avec le chef d'établissement, **planifier la présentation du projet aux instances** : **conseil pédagogique**, **conseil d'administration** pour son inscription dans le projet d'établissement (volet orientation).

↳ **Répondre à l'appel à projet** conjointement avec la Tête de cordée : proposer un **programme d'actions** ; identifier, le cas échéant, les élèves habitant en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) **proposition 1** et **proposition 2** pour pouvoir prétendre à des financements Politique de la Ville attribués par la DREETS/préfecture ; élaborer un **budget** prévisionnel.

ANNÉE N

Septembre-octobre

- ↳ **Présenter le projet validé** par les autorités académiques **lors de la pré-rentrée** aux personnels enseignants.
- ↳ **Présenter le projet lors du 1^{er} conseil d'administration** de l'année.
- ↳ **Suivre l'attribution par l'académie des subventions** à l'EPLE et à la Tête de cordée (TC) et, le cas échéant, de la subvention DREETS/préfecture dans le cadre de la politique de la Ville.
- ↳ **Signer une convention de partenariat entre la Tête de cordée et l'établissement encordé.**
- ↳ **Signer la Lettre de mission.**
- ↳ **Communiquer** auprès des élèves et des familles sur le dispositif.
- ↳ **Afficher** la liste des élèves bénéficiaires, après accord des familles.
- ↳ **Inscrire les élèves dans SIECLE.**
- ↳ **Formaliser l'engagement** des élèves et des familles.
- ↳ **Organiser le 1^{er} comité de pilotage** associant l'EPLE et la Tête de cordée.
- ↳ **Organiser le programme d'actions** correspondant au projet validé dans le cadre de l'AAP :
 - Mise en relation du référent de la TC et des étudiants tuteurs avec l'équipe éducative et les élèves bénéficiaires.
 - Constitution des groupes.
 - Programmation des sorties (dates et horaires, accompagnateurs/animateurs, étudiants tuteurs...), réservation de transports éventuels.
 - Lancement du programme au plus tard après les vacances d'automne : événement de lancement programmé avec la TC (associer si possible les parents) Lorsqu'il y a tutorat, cet événement est l'occasion d'un appariement tuteur-tutoré.

Novembre-décembre

- ↳ **Organiser le 2^e comité de pilotage** associant l'EPLE et la Tête de cordée.
- ↳ **Mettre en œuvre le programme** ; ajustements avec la Tête de cordée si nécessaire.
- ↳ **Préparer la Semaine nationale des Cordées**, dans l'établissement, en lien avec la TC ou d'autres partenaires : communication et événements à programmer. Associer les familles.
- ↳ **Compléter**, dans les 5 semaines suivant l'ouverture, l'enquête adressée par la Dgesco aux EPLE encordés (novembre) tous les deux ans.

Janvier-avril

- ↳ **Saisir dans SIECLE** des élèves de terminale participant à une Cordée de la réussite qui n'auraient pas encore été inscrits dans l'application, afin de remonter cette information dans leur dossier Parcoursup avant la date de fin de confirmation des vœux des candidats.
- ↳ **Mettre en œuvre** la 1^{re} semaine de février : Semaine nationale des Cordées de la réussite.
- ↳ **Organiser le 3^e comité de pilotage** : bilan intermédiaire.
- ↳ **Poursuivre le programme**, éventuels ajustements.

Mai-juin

- ↳ **Préparer le bilan de l'année** et **préparer l'année N+1**, en lien étroit avec la Tête de cordée : bilan d'activité et bilan financier.
- ↳ **Envoyer le rapport d'activité du référent** au référent académique : modèle.1 et modèle.2.

POUR S'INFORMER SUR LE DISPOSITIF

Une Cordée de la réussite, qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif qui repose sur le partenariat entre :

- **une « tête de cordée »** qui peut être un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou des lycées comportant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de technicien supérieur (STS) ;
- **des établissements « encordés »** : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Ce partenariat se traduit par un ensemble [d'actions d'accompagnement](#) mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en faveur des élèves volontaires.

Quels sont ses objectifs ?

- **lutter** contre les déterminismes de toute nature (sociaux, territoriaux, de genre...) en élargissant les possibles des élèves ;
- **susciter** l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu de la 4e à la terminale ;
- **permettre** à chaque élève bénéficiaire d'élaborer progressivement son projet personnel d'orientation, quel qu'il soit : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Quelles ressources à ma disposition ?

- ↳ [L'Instruction Cordées de la réussite du 21 juillet 2020](#)
- ↳ [La Charte des Cordées de la réussite](#)
- ↳ La rubrique Cordées de l'académie/la région académique
- ↳ La rubrique [Cordées d'éducol](#)
- ↳ La rubrique [Cordées du site MESR](#)